

Journée S3PI « Les effets cocktails »

Aix La Duranne_le 08 Juin 2018



Règlementation Risques chimiques

(ACD) R. 4412-1 à 58 & (CMR) R. 4412-59 à 93_D.4152-10

La réglementation fixe une hiérarchie des actions de prévention :

- **Suppression du risque** (*évitement, changement de process*)
- **Substitution** (*process ou produits chimiques*)
- **Réduction du risque au niveau le plus bas possible** (*techniques, organisations*)
- **Si l'exposition ne peut être réduite par d'autres moyens : EPI** (R.4412-16 4°)

Principales obligations relatives aux CMR:

- **Substituer l'agent CMR** par un autre agent ou procédé non/moins dangereux;
- **Eviter l'exposition**
- **Travail en Vase clos**, ou si cela est impossible, **réduire l'exposition au niveau le plus bas possible** par des mesures techniques et organisationnelles;
- **Former** les salariés au-delà de la formation générale à la sécurité;
- Suivre et **tracer** les expositions;
- Mettre en place un **Suivi Individuelle renforcé**;

Le Plan Santé Travail 2016 - 2020 (PST 3)

les produits chimiques parmi les risques prioritaires

Constats:

- **UE** : Environ 150 000 substances chimiques sur le marché européen → difficultés à évaluer la synergie possible entre ces dernières;
- **Ministère du Travail** : 2,2 millions de salariés déclarent être exposés à au moins un agent chimique cancérogène sur leur lieu de travail;
- **INRS** : 4,8 millions de tonnes d'agents chimiques CMR seraient utilisées annuellement en France;

En 2014 : plus de 620.000 AT, dont 530 mortels, et plus de 51.000 MP ont été reconnus au titre du régime général;

Conclusion du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) :

« L'exposition aux risques chimiques représente la 2^{ème} cause de MP reconnues après les troubles musculo-squelettiques (TMS) et la 1^{ère} cause de décès »

Le plan souligne :

- **L'insuffisante prévention des expositions aux produits CMR** ainsi qu'aux risques émergents, en particulier dans les TPE-PME;
- **La mauvaise prise en compte des effets combinés des agents chimiques;**

Le Plan Santé Travail 2016 - 2020 (PST 3)

les produits chimiques parmi les risques prioritaires

Actions inscrites au PST 3 :

- **Perturbateurs endocriniens :**
 - ✓ Renforcer la connaissance de ces expositions;
 - ✓ Mise en place une action d'information sur les PE les mieux identifiés sur le lieu de travail, comme le bisphénol A (BPA);
- **Améliorer la prise en compte de la poly-exposition :**
 - ✓ Déployer des méthodes de mesurage des expositions cumulées;
 - ✓ Identifier, pour mieux les accompagner, les situations ou filières dans lesquelles les travailleurs sont davantage exposés (*transport par conteneurs, égoutiers, filière des déchets, agriculture, activités exposées aux fumées de diesel ou s'exerçant dans des enceintes ferroviaires souterraines,...*).

Un logiciel pour évaluer les multi expositions aux substances chimiques

Un premier pas ...



- à partir de données de mesure, évaluer le potentiel additif ou non des substances chimiques
- Situer les niveaux d'exposition cumulés par rapport aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

... développé initialement par l'Université de Montréal et l'IRSST, l'INRS a adapté la base de données des substances contenues dans MIXIE au contexte réglementaire FR des VLEP. Seules les substances soumises à une VLEP 8h sont actuellement insérées dans la base de données de MiXie (intégrées dans les 24 classes d'effets toxiques).

Etude 2017 :

- Analyse de 30 000 situations de travail, recensées entre 2005 et 2014 à l'aide du logiciel MiXie;
- MiXie identifie les classes toxicologiques associées à des mélanges de substances, sur la base de l'additivité des effets sélectionnés pour chaque substance;
- Les résultats montrent que MiXie identifie **près de 20 % de situations potentiellement dangereuses** par rapport à une approche mono-substance;

<http://www.inrs.fr/inrs/recherche/etudes-publications-communications/doc/publication.html?refINRS=EL2015-019/P2017-017>

Cas de la Verrerie de Givors :

1^{ère} Reconnaissance maladie pro. suite à une multi-exposition

Fabrique de bocal pour Danone, Site de Givors, fermé en 2003 :

La fabrication de ce verre d'emballage impliquait de manipuler de nombreux produits, comme l'arsenic, le plomb, la silice et différents solvants et hydrocarbures.

Décès d'un salarié en 2012, à l'âge de 64 ans, d'un cancer du pharynx



En avril 2015, l'association des anciens salariés du site dénombre 227 malades, dont 148 décédés. Certains ont trois, voire quatre cancers !!!

Jugement TASS de Lyon en Novembre 2015 :

la cour d'appel estime que «*la preuve est rapportée d'une relation causale, essentielle et directe (...) entre la maladie et la poly-exposition habituelle du salarié à des substances cancérogènes, au cours de la totalité de ses 40 années de carrière professionnelle et particulièrement durant ses 30 années de présence au sein de la verrerie de Givors*». il condamne l'entreprise et la CPAM à prendre en charge, au titre de la MP, les frais liés au cancer du pharynx du salarié et accordant une rente à sa veuve

Jugement TASS de Lyon du 20 mars 2018 reconnaît la « **faute inexcusable** » de la société O.I.-Manufacturing France et fixe la rente « **au taux maximum** »



Merci de votre attention

Raphaël CHEVALLIER
Raphael.chevallier@direccte.gouv.fr
DIRECCTE PACA